

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. François REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme Mélanie BALSON

**Membres présents** : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICH I - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

**Membres excusés** : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Nora EL MESDADI (pouvoir M. LOVICH I) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Personnel municipal – Recrutement par contrat d'un coordonnateur – manager de projet à la direction du commerce, de l'artisanat et du management cœur de ville**

Madame Koenders expose :

Mesdames, Messieurs,

Le poste de coordonnateur – manager de projet à la direction du commerce, de l'artisanat et du management cœur de ville est actuellement vacant.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées sur cet emploi bien spécifique, le recrutement d'un agent contractuel peut être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

La personne recrutée sera sous l'autorité du directeur du commerce, de l'artisanat et du management cœur de ville, chargée de participer à la définition des ressources et budgets nécessaires à la direction et de co-manager les services et le guichet unique d'accueil centralisé. A ce titre, elle sera amenée à animer un travail collectif et transversal et à travailler en réseau et avec des acteurs variés.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le cas échéant, un supplément familial de traitement, et le régime indemnitaire afférent à son grade (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, indemnité d'exercice de missions) et une prime de fin d'année correspondant à la valeur mensuelle de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Il est donc proposé de pourvoir ce poste pour une durée de 3 ans renouvelable.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à engager un coordonnateur – manager de projet à la direction du commerce, de l'artisanat et du management cœur de ville sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- 2 - décider que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- 3 - dire que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- 4 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 49**

**Abstentions :10**